

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 octobre 2013
(convocation du 14 octobre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Octobre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle de 10 h 40 à 12 h 00
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 11 h 20
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Charles à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 13 h 00
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 12 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h 15
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 05
M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 30
M. OLIVIER Michel à M. PENEL Gilles
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. SOLARI Joël
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12 h 45
M. SOUBABERE Pierre à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 13 h 00
M. AMBRY Stéphane à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13 h 20
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 12 h 00

M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 12 h 15
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 12 h 30
M. DANJON Frédéric à Mme Laure CURVALE à partir de 12 h 45
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan
M. DUPOUY Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. DUART Patrick à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12 h 10
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme DELTIPLE Nathalie
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GARNIER Jean-Paul à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick
Mme HAYE Isabelle à M. Pierre HURMIC à partir de 12 h 55
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. MAURIN Vincent à M. GALAN Jean-Claude
M. MOGA Alain à M. BRUGERE Nicolas
M. PAILLART Vincent à M. VERNEJOUL Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à Mme. PARCELIER Muriel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. BRON Jean-Charles
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique
Mme. WALRYCK Anne à M. GAÜZERE Jean-Marc

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**salon du MAPIC 2013 Marché Professionnel International de l'Immobilier
Commercial - Décisions - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le MAPIC est le 1er salon international dédié à l'immobilier de commerce.

En 2012 il a ainsi réuni un panel très large d'acteurs de ce domaine : enseignes, investisseurs, promoteurs, décideurs internationaux et nationaux, architectes, consultants soit

- 8 200 participants
- 69 pays représentés
- 340 sociétés d'investisseurs
- 2300 promoteurs
- 90 villes
- plus de 700 exposants

L'édition 2013 aura lieu du 13 au 15 Novembre 2013. Comme chaque année, le MAPIC propose des zones d'exposition, des conférences et débats dans le domaine du développement commercial, ainsi que des espaces et temps d'échanges.

Cette manifestation présente plusieurs intérêts pour la Communauté Urbaine de Bordeaux:

- bénéficier du point de vue d'experts sur les dernières tendances du marché de l'immobilier commercial, s'informer sur les derniers projets innovants y compris à l'international et les opérations de requalification commerciale et affiner ainsi notre stratégie en matière d'urbanisme commercial
- faire connaître les projets et le territoire de la CUB et la positionner comme une destination commerciale attrayante
- attirer de nouveaux opérateurs
- exposer la stratégie de la CUB en matière d'urbanisme commercial.

Jusqu'à présent la CUB n'était pas représentée sur ce salon.

Cette année, la CCIB propose la mise en œuvre d'un partenariat permettant à la CUB de disposer d'une visibilité au travers d'un stand commun placé sous l'emblème "Bordeaux séduit".

Ce stand rassemblera la CCIB, la CUB, la Ville de Bordeaux (associée à la CCIB sur ce salon depuis 2009) et Euratlantique (associée à la CCIB sur ce salon depuis 2012). Un ensemble d'opérateurs commerciaux a également souhaité s'associer à cette opération.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 53 000 € (dont 30 000 € pour la location du stand) :

CHARGES		PRODUITS	
INTITULES	MONTANTS € TTC	INTITULES	MONTANTS € TTC
Plaquettes communication	4 000	CUB	12 000
Clés USB	1 200	Mairie Bordeaux	12 000
Crayons	400	CCIB	12 000
Invitations	1 000	EPA	5 000
Vins	1 400	Partenaires privés	12 000
Location stand	30 000		
Aménagement stand	12 000		
Réception	2 000		
Transport	1 000		
Totaux	53 000€		53 000€

La convention annexée à la présente délibération expose les modalités de participation de la CUB à l'organisation de ce salon:

- le versement d'une somme de 12 000 € à la CCIB, maître d'ouvrage de l'opération
- la participation au comité de pilotage du projet sous l'égide de la CCIB

La CCIB en tant que coordonnateur de l'opération s'engage à affecter l'intégralité des sommes versées par la CUB au financement de la réservation, du transport et de la tenue du stand, aux frais de réception des événements qui s'y attachent et aux frais de communication de la marque « Bordeaux séduit ». Elle fournira trois accréditations pour les techniciens et des invitations pour les élus communautaires.

La visibilité de la CUB se traduira par:

- la présence du logo CUB sur l'ensemble des documents de communication
- un dossier de presse commun
- la diffusion des supports CUB sur le stand
- une conférence à thème animée par le Président ou un élu communautaire

Une présentation des projets urbains et commerciaux de l'agglomération sera par ailleurs diffusée sur le stand.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la charte d'urbanisme commercial adoptée en Conseil Communautaire du 11 février 2011,

VU le décret 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement de frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi 82-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération N°2010/0915 du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2010 relative à la prise en charge des frais de déplacements,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de la Communauté Urbaine de Bordeaux de participer au MAPIC afin d'attirer de nouveaux concepts commerciaux, de mobiliser des investisseurs immobiliers et de susciter l'adhésion d'opérateurs à la stratégie d'urbanisme commercial de Métropole,

DECIDE

Article 1 : la Communauté Urbaine de Bordeaux participera au salon du MAPIC qui se tiendra à Cannes du 13 au 15 Novembre 2013.

Article 2 : les dépenses engagées par les membres de la délégation présente au MAPIC seront prises en charge sur la base des frais réels, par dérogation aux dispositions de la délibération communautaire du 17 décembre 2010 et compte tenu du coût exceptionnel d'hébergement à Cannes pendant ce salon très fréquenté, similaire aux conditions particulières du MIPIM qui fait l'objet d'une dérogation identique.

Article 3 : le Président est autorisé à signer la convention de partenariat avec la CCIB fixant les modalités de participation de la CUB à l'organisation du salon du MAPIC et le versement dans ce cadre d'une somme de 12 000 euros à la CCIB.

Article 4 : la dépense sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 11 compte 6233 fonction 900 CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 octobre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
18 NOVEMBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 18 NOVEMBRE 2013

M. NICOLAS FLORIAN